



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2015 A ST ANDRE DE CHALENCON

Les propositions de cet ordre du jour ont été établies par le bureau lors de la réunion du 27 février 2015 dans les locaux du SICTOM pour la préparation de cette Assemblée Générale.

Les principaux points abordés et décisions prises :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Après vérification de la concordance avec le compte de gestion, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

	RECETTES 2014 (impayés non déduits)	DEPENSES 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice précédent	Résultat de clôture	Restes à Réaliser
INV	+ 636 120.69	- 154 194.31	481 926.38	- 316 914.32	+ 165 012.06	- 7 600
FONC	+ 1 645 903.89	-1 725 333.18	- 79 429.29	+986 752.39	+ 907 323.10	

Affectation du résultat :

Affectation du résultat de 907 323.10 € en fonctionnement (dont 542 362.80 € sont budgétés en autofinancement complémentaire en section d'investissement). Auxquels se rajoutent 337.66 € en fonctionnement suite à la dissolution du SYVETOM (opération non budgétaire) soit 907 660.76 €. En investissement, 1 366.35 € sont rajoutés soit 166 378.41 €.

VOTE DU BP 2015 :

Le budget a été adopté à l'unanimité avec pour les dépenses et les recettes de fonctionnement un montant de **2 454 483.05 €**, pour les dépenses et les recettes d'investissement un montant de **937 958.90 €** ainsi que le tableau des emplois.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Le règlement des déchetteries est modifié comme suit :

- Déchetterie de **Saint Paulien** : **Mercredi de 14 h à 17 h** (au lieu de 9-12) à compter du 01/04/15.
- Déchetterie de **Craponne-sur-Arzon** : **lundi et vendredi de 14 à 18 H** (au lieu de 15-18) à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 octobre.
- Déchetteries de **St Pal de Chalencon** et de **la Chaise Dieu** : **ouvertures supplémentaires pendant les mois de juillet et août** le samedi de 14 à 16 H en alternance (sauf le 15 août férié) càd pour St Pal de Chalencon : les 04/07, 18/07, 01/08 et 22/08/15 et pour la Chaise Dieu : les 11/7, 25/7, 08/08 et 29/08/15.

RAPPORT ANNUEL 2014 :

Le rapport annuel a été étudié au Bureau puis présenté succinctement au Comité Syndical avant notification aux communes. Un exemplaire du rapport est envoyé par mail à chaque commune à valider par le conseil municipal (voir modèle de délibération ci-dessous).

Modèle de délibération simplifiée :

Vu l'article 2224-5 du CGCT suite à la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés transmis par le SICTOM des Monts du Forez.

.....

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du SICTOM des Monts du Forez pour l'exercice 2014 conformément au texte en vigueur.

Quelques chiffres clés de 2014 :

7 035.35 tonnes de déchets collectés par le SICTOM en 2014 dont 4 276 tonnes d'OM.

-1.63% d'OMR collectés.

17 721 entrées en déchetterie (+9%).

+12.05 % des tonnages collectés en déchetterie.

- 3.05% pour le verre collecté.

+ 4.50 % pour les emballages plastiques et métalliques et les journaux magazines collectés.

85.30 % des recettes de fonctionnement sont constituées des seules redevances.

34.33 % des dépenses de fonctionnement pour le traitement des OM.

MARCHES PUBLICS :

Prestation de tri et de traitement pour la collecte sélective et les déchetteries :

Les offres retenues sur des critères de valeurs techniques, des montants des prestations et des coûts de revient (transport, distance au site, mise à disposition de caissons, chargement,...) sont :

▶ **Lot n°1 : Produits issus de la collecte sélective :** Attribué à **SRVV ZA 43 000 Polignac.**

Tri emballages plastiques et métalliques 190 €/t

Tri Journaux magazines 45 €/t

Reprise journaux magazines Prix plancher - 40 €/t indexé sur usine nouvelle

Reprise gros de magasin Prix plancher 20 €/t indexé sur usine nouvelle

▶ **Lot n°2 : Carton :** Attribué à **SRVV ZA 43 000 Polignac.**

Reprise – 65 €/t en balle (prix plancher 60 €/t)

Reprise – 40 €/t en vrac (prix plancher 35 €/t)

▶ **Lot n°3 : Bois :** Attribué à **SRVV ZA 43 000 Polignac.** Traitement 45,00 €/t + transport.

▶ **Lot n°4 : Ferraille :** Attribué à **SRVV ZA 43 000 Polignac.**

Reprise – 85 €/t (prix plancher -85 €) livré.

Reprise – 65 €/t (prix plancher -65 €) transport compris.

▶ **Lot n°5 : Non recyclables (classe 2) :** Attribué à **SRVV ZA 43 000 Polignac.** Traitement 115.00 €/t + transport éventuel (pas de TGAP).

▶ **Lot n°6 : Batteries :** Attribué à **CHIMIREC.** Reprise – 350 €/t fixe / non indexé.

▶ **Lot n°7 : Hors ECODDS :** Attribué à **SARPI.** Traitement, transport et TGAP inclus 695,00 €/t.

▶ **Lot n°8 : Plastique :** Non Attribué – Déclaré infructueux

Rénovation du local technique 2^{ème} tranche :

Les offres retenues sur avis de la CAO sont :

Lot	Entreprises à retenir	Montant HT	Nb offres reçues
Gros œuvre	MANIVIT - Craponne	68 221.94	3
Mur à ossature bois	GUILHOT- Mazet St- Voy	35 653.61	6
Serrurerie	CHABRAND – Brives Charensac	8 758.50	4
Electricité	FAVIER - Allègre	6 539.00	4

DECISIONS DIVERSES DU COMITE SYNDICAL :

▶ Contribution des communes inchangée (0,50 € par habitant - population totale). Il est rappelé que la population légale évolue désormais chaque année au 1^{er} janvier. La population totale prise en compte en 2015 pour les contributions est donc celle « à partir du 1^{er} janvier 2015 » (cf. site de l'INSEE).

- ▶ Plan de communication pour les eco organismes (Animations scolaires, ...).
- ▶ Convention OCADEEE (modification consignes et nouveau barème de soutien).
- ▶ Convention Ecomobilier (aides pour la collecte des déchets d'ameublement).
- ▶ Convention avec le CDG pour l'assistance retraite.
- ▶ Versement au COS (Comité d'Œuvre Social) d'une subvention équivalente à 150 € par agent (bon d'achat pour Noël).
- ▶ Procuration pour la poste – Fin de la boîte postale commune avec Craponne-sur-Arzon (réorganisation suite modification de la police municipale).
- ▶ Attribution d'un Trophée Eco actions obtenu par la Communauté d'Agglomération pour le projet ALTRIOM.

▶ **Mise à disposition gratuite** aux communes (voir aux agriculteurs) du **compost** stocké à Allègre. Le compost est issu exclusivement des déchets verts collectés en déchetterie. Il n'est pas criblé. Les personnes intéressées doivent venir le chercher et s'occuper du chargement elles même.

▶ Le nombre de conteneurs attribués pour l'exercice 2015 à chaque commune adhérente est maintenu suivant les conditions des années précédentes. Attention du fait des travaux au local technique, le nombre de conteneurs stockés est limité. **Différer après septembre leur retrait (sauf cas exceptionnel).**

ATTRIBUTION DE CONTENEURS AUX COMMUNES ADHERENTES – EXERCICE 2015

Commune	Nombre de bacs attribués	Année 2015	Commune	Nombre de bacs attribués	Année 2015
Allègre	13	+	Laval/Doulon	1	-
Beaune-sur-Arzon	3	-	Lissac	3	=
Bellevue-La-Montagne	7	+	Malvières	2	=
Berbezit	1	-	Monlet	6	=
Blanzac	3	-	Montclard	1	+
Boisset	5	+	St André-de-Chalencon	5	=
Bonneval	2	+	Ste Eugénie de Villeneuve	1	-
Borne	5	+	St Geneys-près-St-Paulien	4	+
Céaux d'Allègre	6	-	St Georges Lagricol	5	-
Chomelix	7	-	St Jean d'Aubrigoux	2	-
Cistrières	2	-	St Julien d'Ance	4	-
Collat	2	+	St Pal de Chalencon	12	-
Connangles	3	+	St Pal de Senouire	1	-
Craponne-sur-Arzon	26	-	St Paulien	24	-
Félines	5	+	St Préjet Armandon	1	-
Fix-St-Geney	2	-	St Victor sur Arlanc	1	-
Jax	2	-	Sembadel	5	+
Jullianges	5	-	Tiranges	6	-
La Chaise-Dieu	9	-	Varennes-St-Honorat	1	+
La Chapelle Bertin	2	+	Vernassal	5	-
La Chapelle-Geneste	3	-			